Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2615

24.11.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2615 DU CONSEIL

du 23 novembre 2026

concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 28, paragraphe 1, et son article 31, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 12 décembre 2003, le Conseil européen a adopté la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (ci-après dénommée «stratégie»), qui définit un multilatéralisme réel ainsi que l'universalisation et la mise en œuvre des normes existantes en matière de désarmement et de non-prolifération comme des éléments essentiels de l'approche de l'Union. La stratégie préconise, entre autres, l'entrée en vigueur rapide et l'universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le renforcement des mécanismes de vérification internationaux. L'Union s'emploie activement à mettre en œuvre la stratégie, y compris en fournissant des ressources financières afin de soutenir des projets menés par des institutions multilatérales, telles que la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

(2) Le 21 juillet 2003, le Conseil a adopté la décision 2003/567/PESC [1], qui dispose que, dans le cadre du soutien à l'entrée en vigueur rapide du TICE, l'Union européenne doit encourager tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier sans délai le TICE.

(3) Le 17 novembre 2003, le Conseil a adopté la position commune 2003/805/PESC [2] sur l'universalisation et le renforcement des accords multilatéraux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cette position commune préconise, entre autres, d'encourager l'entrée en vigueur à bref délai du TICE.

(4) Les États signataires du TICE ont décidé d'établir une commission préparatoire, dotée de la capacité juridique et du statut d'organisation internationale, afin d'assurer la mise en œuvre effective du TICE, dans l'attente de la création de l'OTICE.

(5) L'entrée en vigueur rapide du TICE et son universalisation, ainsi que le renforcement du système de surveillance et de vérification de la commission préparatoire de l'OTICE, constituent des objectifs importants de la stratégie. L'Union n'a cessé de soutenir ces objectifs, notamment au moyen de contributions financières aux activités de la commission préparatoire.

(6) Dans le document intitulé «Assurer notre avenir commun — Un programme de désarmement», le secrétaire général des Nations unies a déclaré qu'en limitant la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires sophistiquées, le TICE freine la course aux armements et constitue une barrière normative solide face aux États qui chercheraient à mettre au point, à fabriquer et à se procurer des armes nucléaires au mépris de leurs engagements en matière de non-prolifération. Ces objectifs ressortent également du «pacte pour l'avenir» des Nations unies, en particulier de la mesure 25 intitulée «Nous entendons poursuivre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires», qui réaffirme l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et appelle à renforcer l'architecture du désarmement et de la non-prolifération, à empêcher toute érosion des normes internationales existantes et à prendre des mesures pour éviter une course aux armements et pour prévenir une guerre nucléaire. Le TICE constitue un instrument essentiel pour progresser dans la réalisation de ces objectifs.

[1] Décision 2003/567/PESC du Conseil du 21 juillet 2003 mettant en œuvre la position commune 1999/533/PESC relative à la contribution de l'Union européenne à la promotion de l'entrée en vigueur à une date rapprochée du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) (JO L 192 du 31.7.2003, p. 53, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2003/567/oj).

[2] Position commune 2003/805/PESC du Conseil du 17 novembre 2003 sur l'universalisation et le renforcement des accords multilatéraux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs (JO L 302 du 20.11.2003, p. 34, ELI: http://data.europa.eu/eli/compos/2003/805/oj).

(7) La boussole stratégique en matière de sécurité et de défense de 2022 fait référence à la menace persistante que constitue la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, à l'extension des arsenaux nucléaires, au développement de nouveaux systèmes d'armes ainsi qu'au recours par certains pays aux menaces nucléaires, et énonce l'objectif de l'Union visant à renforcer ses actions concrètes en faveur des objectifs en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

(8) Dans sa résolution 80/70 du 1er décembre 2025 sur le TICE, l'Assemblée générale des Nations unies a réaffirmé l'importance que revêt le TICE et a exhorté tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE dès que possible, en particulier les neuf États dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur. Cette résolution a également souligné l'importance de maintenir l'élan acquis en vue de la mise en place définitive de tous les éléments du régime de vérification et de prévoir des plans et des ressources adéquates pour assurer la viabilité de cet outil à long terme.

(9) Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil a adopté trois actions communes et six décisions concernant le soutien aux activités de la commission préparatoire de l'OTICE, à savoir les actions communes 2006/243/PESC ([3]), 2007/468/PESC ([4]) et 2008/588/PESC ([5]), et les décisions 2010/461/PESC ([6]), 2012/699/PESC ([7]), (PESC) 2015/1837 ([8]), (PESC) 2018/298 ([9]), (PESC) 2020/901 ([10]) et (PESC) 2023/2064 ([11]). Il y a donc lieu de poursuivre le soutien que l'Union apporte de longue date.

(10) Il convient que la mise en œuvre technique de la présente décision soit confiée à la commission préparatoire de l'OTICE qui, sur la base de l'expertise et des capacités uniques dont elle dispose grâce au réseau du système de surveillance international (SSI), comprenant plus de 337 installations dans le monde, et au centre international de données (CID), est la seule organisation internationale capable de mettre en œuvre la présente décision et ayant la légitimité pour le faire. L'action soutenue par l'Union ne peut être financée que par l'apport d'une contribution extrabudgétaire en faveur de la commission préparatoire de l'OTICE,

([3]) Action commune 2006/243/PESC du Conseil du 20 mars 2006 concernant le soutien aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités en matière de vérification et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 88 du 25.3.2006, p. 68, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2006/243/oj).

([4]) Action commune 2007/468/PESC du Conseil du 28 juin 2007 concernant le soutien aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 176 du 6.7.2007, p. 31, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2007/468/oj).

([5]) Action commune 2008/588/PESC du Conseil du 15 juillet 2008 concernant le soutien aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 189 du 17.7.2008, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/588/oj).

([6]) Décision 2010/461/PESC du Conseil du 26 juillet 2010 concernant le soutien aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 219 du 20.8.2010, p. 7, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2010/461/oj).

([7]) Décision 2012/699/PESC du Conseil du 13 novembre 2012 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 314 du 14.11.2012, p. 27, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2012/699/oj).

([8]) Décision (PESC) 2015/1837 du Conseil du 12 octobre 2015 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 266 du 13.10.2015, p. 83, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2015/1837/oj).

([9]) Décision (PESC) 2018/298 du Conseil du 26 février 2018 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire pour l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 56 du 28.2.2018, p. 34, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2018/298/oj).

([10]) Décision (PESC) 2020/901 du Conseil du 29 juin 2020 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 207 du 30.6.2020, p. 15, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2020/901/oj).

([11]) Décision (PESC) 2023/2064 du Conseil du 25 septembre 2023 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification (JO L 238 du 27.9.2023, p. 122, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2064/oj).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. Aux fins de la mise en œuvre de la stratégie, de la stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et de la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense, l'Union continue de soutenir les activités de la commission préparatoire de l'OTICE par une action opérationnelle.

2. Les objectifs de l'action visée au paragraphe 1 sont les suivants:

a) renforcer les capacités du système de surveillance et de vérification du TICE;

b) renforcer les capacités des États signataires du TICE à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en matière de vérification en application du TICE et leur permettre de tirer pleinement parti de leur participation au régime du TICE.

Grâce à ces efforts, l'action contribue également à l'universalisation et à l'entrée en vigueur du TICE.

3. Une description détaillée de l'action figure en annexe.

Article 2

1. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») est responsable de la mise en œuvre de la présente décision.

2. La commission préparatoire de l'OTICE assure la mise en œuvre technique de l'action visée à l'article 1er.

3. La commission préparatoire de l'OTICE s'acquitte de cette tâche sous la responsabilité du haut représentant. À cette fin, le haut représentant conclut les arrangements nécessaires avec la commission préparatoire de l'OTICE.

Article 3

1. Le montant de référence financière pour la mise en œuvre de l'action financée par l'Union visée à l'article 1er est de 5 199 996,70 EUR.

2. La gestion des dépenses financées par le montant de référence indiqué au paragraphe 1 s'effectue conformément aux règles et procédures applicables au budget général de l'Union.

3. La Commission supervise la bonne gestion des dépenses financées par le montant visé au paragraphe 1. À cette fin, elle conclut une convention de contribution avec la commission préparatoire de l'OTICE. La convention de contribution prévoit que la commission préparatoire de l'OTICE doit veiller à ce que la contribution de l'Union bénéficie d'une visibilité adaptée à son importance.

4. La Commission s'efforce de conclure la convention visée au paragraphe 3 le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la présente décision. Elle informe le Conseil des éventuelles difficultés rencontrées dans cette démarche et de la date de la conclusion de la convention.

Article 4

1. Le haut représentant rend compte au Conseil de la mise en œuvre de la présente décision, sur la base de rapports périodiques établis par la commission préparatoire de l'OTICE. Les rapports servent de base à l'évaluation effectuée par le Conseil.

2. La Commission fournit des informations concernant les aspects financiers de la mise en œuvre de l'action visée à l'article 1er.

Article 5

1. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

2. La présente décision expire trente-six mois après la conclusion de la convention visée à l'article 3, paragraphe 3. Toutefois, elle expire six mois après la date d'entrée en vigueur si aucune convention n'a été conclue dans ce délai.

Fait à Bruxelles, le 23 novembre 2026.

Par le Conseil

Le président

M. HEYDON

DOCUMENT DE PROJET

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES (OTICE)

Contexte

Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) interdit toutes les explosions nucléaires expérimentales. Trente ans après son ouverture à la signature, il reste une pierre angulaire de l'architecture internationale de non-prolifération, contribuant à la paix et à la sécurité internationales. Il sert de mesure de sécurité et de confiance en limitant le développement de nouvelles armes nucléaires et la modernisation des arsenaux nucléaires existants.

Le traité s'appuie sur un système de vérification de pointe. Le système de surveillance international (SSI) fournit, en collaboration avec le centre international de données (CID), un flux continu de données en temps réel permettant de détecter et d'évaluer les événements susceptibles d'indiquer l'existence d'une explosion nucléaire expérimentale. Le SSI compte 337 installations à travers le monde, tandis que le CID collecte, traite et analyse les données, puis diffuse les informations qui en résultent aux États signataires. Dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité, la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (ci-après dénommée «commission préparatoire») développe également ses capacités en matière d'inspection sur place (ISP), tout en poursuivant ses efforts en faveur de l'universalisation du traité.

Il reste indispensable de préserver et de renforcer encore davantage le régime de vérification du TICE. Face à l'évolution des conditions technologiques, scientifiques et géopolitiques, des investissements et une coopération internationale soutenus sont essentiels pour préserver l'efficacité, la crédibilité et l'état de préparation opérationnelle du régime de vérification, ainsi que pour garantir sa viabilité à long terme.

Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, à l'instauration d'un climat de confiance et au renforcement de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire par le soutien apporté au TICE, conformément à l'article 21 du traité sur l'Union européenne, afin «de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale».

Objectifs spécifiques

Le projet permettra:

1. de renforcer le régime international de surveillance et de vérification de l'OTICE;

2. de renforcer les capacités des États signataires du TICE à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en matière de vérification en application du TICE et de leur permettre de tirer pleinement parti de leur participation au régime du TICE.

Grâce à ces efforts, le projet contribuera également à l'universalisation et à l'entrée en vigueur du TICE.

Approche

Le projet sera mis en œuvre selon une approche coordonnée reposant sur deux piliers, qui renforce à la fois les fondements techniques du régime de vérification du TICE et les capacités des États signataires à y participer de manière effective.

Le premier pilier cible la consolidation et l'amélioration des infrastructures technologiques et scientifiques qui sous-tendent le système international de surveillance de l'OTICE, l'analyse des données et l'état de préparation aux inspections sur place. Cela concerne notamment la viabilité des stations sismiques auxiliaires (stations SA), l'amélioration de la modélisation du transport atmosphérique (MTA) et la poursuite du développement des outils d'inspection sur place, afin de garantir la fiabilité, la résilience et la viabilité à long terme du régime de vérification.

Le deuxième pilier met l'accent sur le renforcement des capacités, permettant aux États signataires - en particulier les pays en développement - de contribuer activement au régime de vérification du TICE et aux travaux de l'organisation, ainsi que d'en bénéficier. Il promeut également une participation inclusive grâce à des initiatives ciblées visant les femmes et les jeunes.

Résultats («outputs») attendus

— Au moins six stations SA sont entretenues ou réparées. La disponibilité de données authentifiées (DA) est améliorée, comme en témoignent la réduction des temps d'arrêt et la stabilité des performances des stations entretenues ou réparées.

— Le logiciel du centre virtuel d'exploitation des données (vDEC) est modernisé. Cela comprend une interface web vDEC dédiée, un accès aux données de formes d'onde conforme à la norme FDSN, une sécurité renforcée pour les utilisateurs avec des autorisations personnalisées, une intégration simplifiée des API, des services de demande de données sur mesure, ainsi qu'une infrastructure des serveurs modernisée et une gestion des données mise à jour et optimisée.

— Une configuration de modélisation opérationnelle efficace et fiable pour la MTA est mise en place. Parmi les principaux résultats figurent une analyse comparative opérationnelle actualisée et des recommandations, des orientations en matière d'infrastructures de calcul, un cadre de référence communautaire, ainsi que des activités de participation des parties prenantes et de transfert de connaissances.

— Le prototype du logiciel d'évaluation et d'analyse du terme source (STARS) est développé. Les résultats comprennent une bibliothèque de cas de référence, un dossier de documentation technique et un programme de formation.

— Les capacités de traitement des événements sismiques sont renforcées grâce aux nouvelles fonctionnalités du logiciel NET-VISA, ce qui permet d'améliorer la rapidité de publication des bulletins quotidiens (REB) et de renforcer l'efficacité de la surveillance.

— Les capacités de traitement des événements hydroacoustiques sont renforcées grâce à de nouvelles fonctionnalités PMCC intégrées au logiciel NDC-in-a-Box, ce qui améliore la capacité des centres nationaux de données (CND) à reproduire les produits hydroacoustiques du CID.

— Au Japon, trois systèmes transportables de surveillance du xénon radioactif sont exploités et entretenus, ce qui permet de mieux comprendre la variabilité du bruit de fond du xénon radioactif et de soutenir la vérification au titre du TICE.

— Deux nouveaux modules de laboratoire sur site pour les ISP, abritant la composante «radionucléides» du laboratoire, sont développés. Parmi les résultats obtenus figurent des procédures et configurations opérationnelles standardisées, élaborées pour les composantes tant «radionucléides» que «gaz rares» du laboratoire sur site pour les ISP.

— Trois formations/ateliers régionaux et deux formations SeisComp sont organisés afin de renforcer les capacités du personnel des CND, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de la participation des femmes.

— Jusqu'à douze systèmes de renforcement des capacités (CBS) sont installés et entretenus pour l'acquisition, le traitement et l'analyse des données sismiques, hydroacoustiques et infrasonores (SHI) et relatives aux radionucléides.

— Un cours d'introduction régional aux inspections sur place (CIR-27) est dispensé dans la région «Amérique latine et Caraïbes», afin de former des experts techniques issus des États signataires.

— Participation d'au moins 13 experts techniques issus d'États signataires en développement à chacune des sessions semestrielles du groupe de travail sur les questions de vérification en 2027 et 2028.

— Le groupe TICE des jeunes dirigeants est consolidé en tant que plateforme favorisant l'engagement et la sensibilisation des jeunes professionnels et des étudiants. Plus de 50 jeunes sont formés grâce à des initiatives ciblées de renforcement des capacités et à des occasions de nouer des contacts, et des partenariats stratégiques sont mis en place avec d'autres organisations.

— Au moins 40 femmes en début de carrière sont accompagnées dans le cadre de deux cycles du programme de mentorat, de 2027 à 2029, et profitent ainsi d'un mentorat individuel, d'activités de développement professionnel, d'occasions de nouer des contacts, ainsi que d'un dialogue avec des experts et des partenaires de l'OTICE.

— L'OTICE organise chaque année une série d'activités consacrées à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes (GEWE).

Durée

La durée totale de l'action est estimée à trente-six mois.

Premier pilier: renforcement des infrastructures technologiques et scientifiques

Le premier pilier vise à consolider et à améliorer les fondements technologiques et scientifiques du système de surveillance international de l'OTICE, ses capacités d'analyse de données et son état de préparation aux inspections sur place.

Viabilité des stations sismiques auxiliaires certifiées du SSI

Contexte

Le projet vise à relever le défi permanent que représente le maintien des performances opérationnelles des 120 stations sismiques auxiliaires du système de surveillance international, qui constituent un volet essentiel du régime de vérification du TICE. Bien que la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des stations incombe aux pays hôtes, le caractère limité des ressources nationales peut entraîner, au fil du temps, une dégradation progressive des performances et de la fiabilité de ces stations.

Les activités se concentreront sur l'entretien ciblé et le dépannage dans les stations peu performantes, la priorité étant accordée aux stations situées dans des pays confrontés à des contraintes financières (principalement les bénéficiaires de l'aide publique au développement de l'OCDE). Lorsque cela se justifie, des mesures d'entretien préventif seront également mises en œuvre afin d'accroître la résilience et de réduire le risque de futures pannes. Les interventions peuvent notamment consister à remplacer des équipements obsolètes ou en fin de vie et à apporter des améliorations à l'alimentation électrique, aux systèmes de mise à la terre et aux infrastructures de soutien.

Grâce à des visites de stations et à des missions d'assistance technique sur place, les opérateurs bénéficieront de conseils et de formations pratiques afin de renforcer leur capacité à exploiter, à entretenir et à dépanner les stations de manière autonome. Ces efforts viennent compléter des actions plus larges de renforcement des capacités, notamment des formations techniques destinées aux opérateurs de station et organisées au Centre international de Vienne.

Effets directs («outcomes») recherchés

— Amélioration des performances et de la fiabilité de stations auxiliaires ciblées du SSI grâce à des opérations d'entretien et à la mise à niveau d'équipements.

— Renforcement de la capacité des opérateurs de station en matière d'exploitation, d'entretien et de dépannage des stations auxiliaires.

Résultats attendus

— Opérations d'entretien, remplacement d'équipements et amélioration des infrastructures réalisés dans au moins six stations auxiliaires du SSI.

— Amélioration de la disponibilité de données authentifiées (DA).

Traitement des stations hydroacoustiques avec DTK-PMCC

Contexte

Les travaux proposés visent à pallier une limite actuelle dans la capacité des centres nationaux de données (CND) à reproduire les caractéristiques et événements hydroacoustiques du CID. Les données hydroacoustiques sont traitées au CID à l'aide des algorithmes DFX (détection et extraction de caractéristiques), StaPro (traitement des stations) et HASE (estimateur de l'azimut et de la lenteur des ondes hydroacoustiques), qui permettent de produire des détections hydroacoustiques, des caractéristiques et des paramètres de sources. Bien que le logiciel NDC-in-a-Box prenne en charge le traitement des données hydroacoustiques, il n'intègre pas pour l'instant les fonctionnalités HASE, ce qui limite la reproduction des produits du CID.

S'appuyant sur des travaux de développement antérieurs, le projet continuera d'adapter et de valider l'algorithme de PMCC (corrélation multicanaux progressive) pour des applications hydroacoustiques. La PMCC est déjà disponible dans le logiciel NDC-in-a-Box et a démontré sa capacité à reproduire les résultats DFX et StaPro du CID, avec des résultats prometteurs en matière d'extraction de caractéristiques hydroacoustiques et de sorties HASE. Le projet viendra compléter cette capacité, permettant ainsi aux CND de produire des caractéristiques et événements hydroacoustiques compatibles avec le traitement effectué par le CID et de renforcer les capacités d'analyse hydroacoustique à l'échelle du régime de vérification du TICE.

Effets directs recherchés

— Amélioration de la capacité de tous les CND à reproduire les caractéristiques et événements hydroacoustiques du CID à l'aide de la PMCC dans le cadre du logiciel NDC-in-a-Box, renforçant la cohérence avec les produits du CID et consolidant les capacités d'analyse hydroacoustique à l'échelle du régime de vérification du TICE.

Résultats attendus

— Méthodologie validée, fondée sur la PMCC, permettant de reproduire les résultats du traitement hydroacoustique effectué par le CID.

— Évaluation des performances de la (G)PMCC pour la classification de phase hydroacoustique, l'extraction de caractéristiques et la production d'événements.

— Reproduction de StaPro et de HASE.

— Mise en œuvre des capacités de traitement hydroacoustique de la PMCC dans les systèmes du CID et le logiciel NDC-in-a-Box.

— Logiciel (G)PMCC mis à niveau, capable de reproduire les caractéristiques et événements hydroacoustiques du CID.

— Documentation destinée aux utilisateurs et conseils pratiques pour le traitement des données hydroacoustiques à l'aide de la (G)PMCC.

Modernisation du centre virtuel d'exploitation des données (vDEC) de l'OTICE

Contexte

Le centre virtuel d'exploitation des données (vDEC) de l'OTICE permet aux chercheurs et aux institutions scientifiques d'accéder aux données du SSI et du CID pour des applications civiles et scientifiques. Depuis sa création en 2011 avec le soutien de l'UE, le vDEC a permis la réalisation de plus de 230 projets de recherche à travers le monde, contribuant ainsi à des publications scientifiques, à des présentations lors de conférences et à des avancées en matière de méthodologies de surveillance.

La plateforme actuelle repose sur une infrastructure et des procédures d'assistance obsolètes. Les utilisateurs disposent de fonctionnalités en libre-service limitées pour accéder aux données et naviguer dans la base de données du CID, ce qui entraîne une forte demande d'assistance technique. De plus, certaines demandes de données, notamment de données relatives aux radionucléides, nécessitent un traitement et une transmission manuels par la commission préparatoire, ce qui réduit l'efficacité opérationnelle.

Le projet modernisera le vDEC grâce à une infrastructure mise à niveau, à la mise en place de services de la Fédération des réseaux de sismographes numériques (FDSN) pour l'accès aux données de formes d'onde, à une gestion et une sécurité renforcées des utilisateurs, ainsi qu'à nouvelle plateforme web dédiée à la soumission et à la gestion des demandes de données. Ces améliorations permettront de rationaliser la transmission de données, de réduire la charge de travail administrative et d'offrir aux utilisateurs un accès plus efficace et plus sûr aux ressources de l'OTICE en matière de données.

Effets directs recherchés

— Optimisation de l'expérience utilisateur.

— Sécurité et gestion des utilisateurs renforcées.

— Amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à la rationalisation des procédures de demande et de transmission des données.

— Contribution à la recherche scientifique et à l'innovation.

Résultats attendus

— Nouvelle interface utilisateur.

— Services FDSN pour les données de forme d'onde.

— Nouveaux profils utilisateur, plus sécurisés.

— Service sur mesure fournissant à l'utilisateur des données provenant du serveur vDEC.

— Serveur remanié.

— Manuel actualisé.

BEST-ATM - Analyse comparative et évaluation en matière de MTA stratégique

Contexte

La modélisation du transport atmosphérique (MTA) simule le transport et la dispersion des gaz et des particules dans l'atmosphère et constitue un élément essentiel de la surveillance des radionucléides. Elle facilite la vérification au titre du traité, l'évaluation de la situation et les mesures de confiance en permettant d'attribuer les concentrations de radionucléides observées à des régions d'origine possibles. Le cadre de modélisation opérationnelle actuel a procuré un soutien fiable pendant de nombreuses années; toutefois, les progrès réalisés en matière de techniques de modélisation, d'assimilation des données (AD), de capacités de calcul et d'exigences analytiques justifient une réévaluation systématique des approches opérationnelles.

Les travaux proposés consisteront à comparer et à évaluer des configurations opérationnelles de la MTA afin d'identifier les approches les plus efficaces en matière de surveillance des radionucléides. Il s'agit notamment d'estimer si les méthodologies actuelles restent adaptées, de recenser les possibilités d'amélioration et d'évaluer des stratégies de modélisation complémentaires afin de renforcer la solidité des résultats opérationnels et la confiance qui peut leur être accordée. Les travaux permettront également de jeter, à partir de données factuelles, les bases de la planification future des infrastructures de calcul, en évaluant la relation entre les performances de modélisation, les exigences opérationnelles et les besoins en ressources.

Effets directs recherchés

— Renforcement des fondements scientifiques et opérationnels de la surveillance des radionucléides.

— Confiance accrue dans les résultats de la modélisation opérationnelle.

— Accroissement de la résilience et amélioration de la préparation future du système de surveillance.

— Base améliorée pour la prise de décision stratégique et la planification des infrastructures.

Résultats attendus

— Rapport d'analyse comparative et d'évaluation opérationnelles.

— Ensemble de recommandations pour la modélisation opérationnelle future.

— Exigences en matière de calcul et conseils relatifs à l'infrastructure.

— Cadre de référence et documentation communautaires.

— Activités de participation des parties prenantes et de transfert de connaissances.

Cadre intégré de gestion de l'incertitude pour les produits du CID de nouvelle génération basés sur la MTA (IUF-ATM)

Contexte

La MTA est utilisée conjointement avec les mesures de radionucléides afin d'identifier les régions d'origine potentielles des radionucléides détectés, ce qui en fait un outil important pour la vérification au titre du TICE. Toutefois, tant les mesures que les résultats de la modélisation sont entachés d'incertitudes, ce qui rend la quantification de ces incertitudes indispensable pour mener une analyse et prendre des décisions en connaissance de cause.

Avec le soutien de l'UE, l'OTICE a mis au point un cadre d'ensemble permettant de quantifier les incertitudes liées aux conditions météorologiques et à la MTA. Sur cette base, les travaux proposés intégreront directement les informations relatives aux incertitudes dans les produits et fonctionnalités du CID basés sur la MTA. Cela répond aux demandes des États signataires concernant des produits de MTA permettant de rendre compte des incertitudes de manière plus explicite, et renforce la valeur analytique et la pertinence opérationnelle des produits d'évaluations et de surveillance des radionucléides.

Effets directs recherchés

— Utilisation plus large de produits de MTA tenant compte des incertitudes pour l'évaluation des détections de radionucléides et des performances du réseau.

— Renforcement des capacités de vérification des États signataires, qui seront en mesure d'intégrer les incertitudes liées à la MTA dans leurs évaluations des détections de radionucléides, ce qui renforcera la solidité des résultats et limitera les biais d'interprétation.

— Amélioration de l'état de préparation opérationnelle du CID, des fonctionnalités de MTA tenant compte des incertitudes étant intégrées dans les flux de travail et les rapports de routine.

Résultats attendus

— Champs de regard (FOR) tenant compte des incertitudes visant à faciliter l'identification de la région d'origine.

— Des produits en matière de reconstitution de l'origine accompagnés d'estimations des incertitudes quant à la localisation, à l'heure et à l'intensité des émissions.

— Des produits en matière de fusion de données tenant compte des incertitudes et intégrant des informations sur les radionucléides et les formes d'onde.

Logiciel d'évaluation et d'analyse du terme source (STARS)

Contexte

L'expansion des activités nucléaires civiles entraîne une augmentation des niveaux mondiaux du bruit de fond du xénon radioactif, ce qui rend plus difficile la distinction entre les émissions industrielles courantes et les signatures pertinentes pour la vérification au titre du TICE. Dans le même temps, le volume croissant de données SSI relatives aux gaz rares entraîne une augmentation des exigences en matière d'analyse par le personnel spécialisé.

Pour relever ces défis, le logiciel STARS permettra de développer un prototype d'outil destiné à faciliter la caractérisation initiale des sites d'origine probables et des intensités d'émission de xénon radioactif liées à l'industrie. En fournissant un cadre analytique structuré et transparent, cet outil renforcera la cohérence des évaluations du terme source et contribuera aux futures évaluations de l'exploitabilité.

Effets directs recherchés

— Amélioration de la capacité à évaluer et à interpréter les sources de xénon radioactif liées à l'industrie grâce à des flux de travail structurés de modélisation inverse.

— Évaluations plus rapides et plus cohérentes.

— Renforcement des capacités d'analyse par la formation du personnel et la mise en œuvre du logiciel STARS.

— Pérennité accru et transfert de connaissances renforcé grâce à des méthodologies documentées, transparentes et pouvant être maintenues.

— Renforcement du cadre de collaboration pour l'évaluation et l'intégration future des approches de fusion de données.

Résultats attendus

— Prototype STARS v1.0 pour la caractérisation initiale, à l'aide de la MTA et de méthodes d'inférence, du terme source en ce qui concerne les émissions de xénon radioactif liées à l'industrie.

— Bibliothèque de cas de référence comprenant des scénarios historiques et synthétiques et visant à faciliter l'évaluation des performances et de l'exploitabilité.

— Documentation technique et destinée aux utilisateurs visant à faciliter la mise en œuvre, la transparence et la possibilité d'une maintenance à long terme.

— Programme de formation permettant au personnel spécialisé d'utiliser le logiciel STARS dans le cadre de processus analytiques et de scénarios opérationnels.

Appui aux analystes lors des séquences de répliques – NET-VISA

Contexte

Les analystes du CID examinent généralement une centaine d'événements sismiques par jour, ce chiffre pouvant monter à 300 ou plus lors d'importantes séquences de répliques. Ces pics créent des goulets d'étranglement opérationnels, ce qui limite l'analyse complète des événements et retarde la production des bulletins du CID.

Pour remédier à ce problème, le projet introduira un logiciel permettant la détection et le traitement rapides des séquences de répliques au moyen de l'algorithme EMFP (traitement de champ adapté empirique), qui a fait ses preuves. En détectant les séquences d'événements sismiques similaires, cet outil permettra aux analystes de reconnaître et de traiter les répliques de manière groupée plutôt que séparément. Cette capacité améliorera l'efficacité du flux de travail dans les périodes où le volume à traiter est important, favorisera la publication en temps utile des produits du CID et renforcera la réactivité des opérations de surveillance.

Effets directs recherchés

— Amélioration de la qualité et de la fiabilité des bulletins sismiques automatiques, offrant une base plus solide à leur examen par les analystes.

— Efficacité et rapidité accrues du traitement des événements sismiques lors des séquences de répliques représentant de grande ampleur, contribuant à la publication en temps utile des bulletins quotidiens du CID (bulletins révisés des événements, REB).

— Meilleure mise en relation des événements sismiques, permettant une caractérisation plus précise et plus cohérente des événements avant leur examen par les analystes.

Résultats attendus

— Outil d'appui aux analystes intégré dans le système d'analyse, permettant une détection et un traitement efficaces des séquences de répliques.

— Renforcement de l'associateur NET-VISA par l'intégration de détections EMFP, améliorant l'association des signaux et la qualité des bulletins sismiques automatiques.

Exploitation de systèmes transportables pour les gaz rares au Japon

Contexte

Les isotopes radioactifs du xénon étant produits à la fois par les explosions nucléaires et par les installations nucléaires civiles, la connaissance du bruit de fond du xénon radioactif d'origine civile est essentielle à la vérification au titre du TICE. Comprendre comment les concentrations de xénon radioactif varient au fil du temps et d'un endroit à l'autre contribue à améliorer l'interprétation des détections effectuées par le SSI et l'évaluation de la performance du réseau.

Avec le soutien de l'UE, l'OTICE a mis en place et exploite un réseau de systèmes transportables de contrôle du xénon radioactif sur trois sites au Japon, à savoir Honorobe, Mutsu et Fukuoka, fonctionnant en parallèle avec la station du CID située à Takasaki. Les activités prévues visent à poursuivre la collecte de données, en s'appuyant sur un soutien financier attendu du gouvernement japonais. Un financement complémentaire est requis pour veiller à la continuité des activités d'exploitation et de maintenance au cours des deux prochaines années et assurer ainsi une collecte ininterrompue des données.

L'ensemble des données ainsi obtenu sera communiqué aux États signataires et aux chercheurs, contribuant à une meilleure compréhension des niveaux de bruit de fond du xénon radioactif et de leur incidence sur les activités de vérification au titre du TICE.

Effet direct recherché

— Meilleure connaissance de la variabilité spatio-temporelle des mesures du xénon radioactif, permettant de mieux comprendre la quantité d'informations pouvant être obtenue à partir de mesures effectuées dans une seule station du SSI.

Résultats attendus

— Exploitation continue des trois systèmes de contrôle du xénon radioactif au Japon, fournissant des mesures en continu.

— Ensemble de données favorisant l'analyse de la variabilité spatio-temporelle des concentrations de xénon radioactif dans le bruit de fond.

Modernisation de l'infrastructure des laboratoires sur site pour les inspections sur place

Contexte

Le TICE prévoit qu'il soit procédé à une inspection sur place (ISP) afin de déterminer si une explosion nucléaire s'est produite en violation du traité. Pour soutenir cette capacité, la commission préparatoire assure la mise au point et le fonctionnement dans la durée du matériel, des procédures et des concepts de déploiement nécessaires à des opérations d'inspection efficaces.

Le laboratoire sur site pour les ISP est un élément clé de cette capacité, puisqu'il assure la prise de mesures et l'analyse sur site d'échantillons prélevés dans le milieu lors d'une inspection. L'infrastructure actuelle de laboratoires radionucléides, conçue en 2013, a été déployée lors de l'inspection expérimentale intégrée de 2014 et est restée en service grâce à des activités de rénovation et d'entretien.

Au cours de la dernière décennie, la commission préparatoire a introduit un concept de déploiement modulaire et standardisé fonctionnant sur la base de modules aéroportables spécialisés conçus pour améliorer l'efficacité du transport et permettre un déploiement rapide. Si la composante «gaz rares» du laboratoire sur site pour les ISP a déjà été intégrée avec succès à ce nouveau système et testée en 2024 lors d'une inspection expérimentale de grande ampleur, la composante «radionucléides» reste tributaire de l'infrastructure préexistante.

Cette activité mettra à niveau la composante «radionucléides» du laboratoire sur site pour les ISP en intégrant le matériel de laboratoire dans le système de déploiement standardisé, ce qui améliorera la transportabilité, la protection du matériel et la préparation opérationnelle dans la perspective de futurs déploiements en matière d'ISP.

Effets directs recherchés

— Renforcement de la préparation, de la crédibilité et de la déployabilité du volet ISP du régime de vérification du TICE.

— Amélioration de la protection, du transport, du déploiement et de la mise en service de matériel de laboratoire lors des opérations d'ISP.

— Amélioration de la préparation opérationnelle grâce à des solutions d'ingénierie favorisant l'utilisation sûre et efficace du matériel de laboratoire existant.

— Harmonisation des concepts de déploiement et d'exploitation des laboratoires relatifs aux composantes «radionucléides» et «gaz nobles», facilitant leur utilisation par les équipes d'inspection.

Résultats attendus

— Deux modules modernisés de laboratoire sur site pour les ISP pour la composante «radionucléides», intégrés au système de déploiement standardisé de modules aéroportables pour favoriser leur transport en toute sécurité et leur déploiement rapide.

— Procédures d'exploitation et configurations de déploiement standardisées pour les composantes «radionucléides» et «gaz nobles» de laboratoire.

Deuxième pilier: renforcement des capacités

Le deuxième pilier améliore le renforcement des capacités, permettant ainsi aux États signataires – en particulier les pays en développement – de contribuer au régime de vérification du TICE et d'en bénéficier.

Renforcement des capacités des centres nationaux de données

Contexte

Les centres nationaux de données (CND) jouent un rôle central pour ce qui est de recevoir, de traiter, d'analyser et d'interpréter les données du SSI et les produits du CID. Si de nombreux États signataires recourent de plus en plus à ces ressources à des fins de vérification et dans le cadre d'applications scientifiques et civiles, la performance des CND est souvent freinée par des capacités techniques limitées, des possibilités de formation insuffisantes, des lacunes en matière d'infrastructures et une sous-représentation des femmes dans les activités en lien avec la vérification.

Ce projet renforcera les capacités des CND par des formations régionales et spécialisées, un soutien technique spécialisé, le déploiement et la maintenance de CBS (systèmes de renforcement des capacités), et des activités ciblées visant à accroître la participation et l'expertise des femmes dans le domaine de la vérification au titre du TICE. En remédiant aux lacunes en matière de capacités et en favorisant la rétention des connaissances, ce projet améliorera les opérations des CND et renforcera les contributions nationales au régime de vérification.

Les travaux s'articulent autour de trois volets:

— formations et ateliers de renforcement des capacités

— déploiement et maintenance de CBS

— stage intensif dans le cadre de l'initiative «Elle fait la science»

Effets directs recherchés

— Renforcement de l'infrastructure et des capacités des CND en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données (données sismiques, hydroacoustiques et infrasonores et sur les radionucléides), permis par le déploiement et la maintenance de solutions CBS.

— Renforcement de la capacité du personnel des CND à, de manière indépendante, analyser des événements, fournir des conseils techniques aux autorités nationales et contribuer plus efficacement aux activités de vérification régionales et internationales.

Résultats attendus

— Formation de 45 membres du personnel des CND et organisation de formations/d'ateliers spécialisés.

— Organisation de trois ateliers et sessions de formation régionaux et de deux formations SeisComP.

— Déploiement, mise à niveau et maintenance de jusqu'à 12 CBS, en vue de soutenir la collecte, le traitement et l'analyse des données sismiques, hydroacoustiques et infrasonores et des données relatives aux les radionucléides.

— Fourniture d'un soutien technique et d'une assistance de suivi en vue de renforcer les performances opérationnelles des CND, y compris des activités d'accompagnement, de résolution de problèmes, de maintenance et de rétention des connaissances.

— Formation et mentorat de huit femmes travaillant dans des CND grâce au stage intensif organisé dans le cadre de l'initiative «Elle fait la science», renforçant ainsi leur participation et leur expertise technique dans le domaine des activités de vérification au titre du TICE.

Cours d'introduction régional (CIR) aux inspections sur place – 2027 (Amérique latine et Caraïbes)

Contexte

Le TICE prévoit qu'il soit procédé à une inspection sur place (ISP) afin de déterminer si une explosion nucléaire s'est produite en violation du traité. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de ce dernier, le secrétariat technique provisoire (STP) maintient le système d'ISP dans un état de préparation opérationnelle grâce à un programme structuré de formation et de renforcement des capacités.

Les CIR aux ISP diffusent des connaissances essentielles sur le traité et sur les méthodes d'ISP et constituent le point d'entrée principal du programme linéaire de formation en matière d'ISP destiné aux inspecteurs de remplacement. L'expérience montre que l'organisation d'un CIR dans une région entraîne une augmentation du nombre de nominations, renforce la participation et contribue à accroître la diversité géographique, l'égalité de genre et la représentation de groupes sous-représentés au sein du vivier de participants aux formations en matière d'ISP.

À la suite de la mise en œuvre réussie du CIR-26 en 2024 en Afrique, et conformément au modèle de rotation régionale, le CIR-27 est prévu dans la région «Amérique latine et Caraïbes». Cette activité renforcera la viabilité, l'inclusivité et l'efficacité du système de formation en matière d'ISP et favorisera la préparation du régime de vérification du TICE sur le long terme.

Effets directs recherchés

— Renforcement de la préparation opérationnelle en matière d'ISP par une participation accrue d'experts originaires de la région «Amérique latine et Caraïbes» au parcours de formation en matière d'ISP.

— Amélioration des connaissances des experts techniques de la région «Amérique latine et Caraïbes» sur les exigences relatives au TICE et aux ISP.

— Renforcement des capacités des États signataires à désigner des candidats qualifiés au programme linéaire de formation en matière d'ISP, contribuant à la viabilité du vivier des inspecteurs de remplacement.

— Élargissement du vivier de candidats qualifiés à la fonction d'inspecteur de remplacement, avec un accroissement de la diversité géographique, de l'égalité de genre et de la représentation de groupes sous-représentés au sein du vivier de participants aux formations en matière d'ISP.

— Renforcement des interactions régionales dans le cadre des activités de formation de l'OTICE et du régime de vérification du TICE.

Résultats attendus

— Organisation d'un CIR dans la région «Amérique latine et Caraïbes».

— Élaboration et mise à disposition de modules préparatoires d'apprentissage en ligne pour l'ensemble des participants sélectionnés.

— Organisation de formations théoriques et pratiques relatives aux techniques d'ISP.

— Mise en œuvre d'un exercice sur le terrain (exercice capstone).

— Formation de plus de 30 experts techniques originaires d'États signataires grâce à une méthode d'apprentissage mixte.

— Documentation de recommandations et d'enseignements tirés dans un rapport d'évaluation a posteriori.

Programme de soutien aux experts et expertes techniques

Contexte

De nombreux États signataires en développement sont confrontés à des contraintes financières qui restreignent la participation de leurs experts aux réunions scientifiques et techniques de l'OTICE. Cela peut limiter leur contribution aux discussions et aux recommandations sur des questions en lien avec le régime de vérification, malgré le rôle important qu'ils jouent en hébergeant des stations du SSI et en mettant en place des CND.

Établi en 2006, le programme de soutien aux experts et expertes techniques (TESP) favorise la participation d'experts qualifiés originaires de pays en développement aux réunions techniques officielles de l'OTICE. En facilitant leur participation aux activités menées en lien avec la vérification, le programme renforce les capacités techniques nationales, encourage l'échange de connaissances et renforce l'inclusivité et la diversité des travaux techniques de la commission préparatoire. L'équilibre hommes-femmes et la représentation géographique restent des critères de sélection clés.

Effets directs recherchés

— Participation accrue d'experts originaires d'États signataires en développement aux organes décisionnels de la commission préparatoire.

— Renforcement des capacités techniques des États signataires en développement.

— Amélioration de l'inclusivité, de la diversité et de la représentativité géographique des travaux techniques de la commission.

Résultats attendus

— Soutien à 52 experts techniques originaires d'États signataires en développement aux fins de leur participation au groupe de travail B.

— Facilitation d'une participation d'experts qui respecte l'équilibre hommes-femmes et la diversité géographique.

Jeunes leaders pour le TICE

Contexte

L'initiative des jeunes leaders pour le TICE s'appuie sur le succès du groupe de la jeunesse pour l'OTICE, qui, depuis 2016, a mobilisé plus de 2 000 jeunes originaires de 137 pays avec des activités de renforcement des capacités, de recherche et de sensibilisation sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

À l'occasion du trentième anniversaire du TICE et du dixième anniversaire du groupe de la jeunesse pour l'OTICE, cette initiative transformera le réseau existant en une plateforme mondiale pour la jeunesse plus structurée et durable. S'appuyant sur les enseignements tirés et les consultations menées auprès des membres, les jeunes leaders pour le TICE renforceront l'action, le leadership et la mobilisation des jeunes en faveur du TICE, tout en veillant à une représentation régionale équilibrée et à une large participation des États signataires.

Effets directs recherchés

— Renforcement de la capacité des jeunes leaders à promouvoir les objectifs du TICE et à mener des initiatives axées sur la jeunesse aux niveaux national, régional et international.

— Renforcement et diversification de l'action des jeunes en faveur de l'universalisation et de l'entrée en vigueur du TICE.

— Accroissement de la participation des jeunes leaders aux enceintes scientifiques, diplomatiques et politiques qui traitent du TICE, de la non-prolifération nucléaire et du désarmement.

— Élargissement de la portée et de la visibilité mondiales des messages relatifs au TICE grâce à une action menée par les jeunes et aux plateformes numériques.

Résultats attendus

— Mise en place d'un comité de pilotage dirigé par des jeunes en vue de guider le réseau des jeunes leaders pour le TICE.

— Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités visant à consolider les connaissances, le leadership, la mobilisation et les compétences en matière de communication des membres.

— Soutien à la participation des jeunes leaders pour le TICE à des enceintes scientifiques et diplomatiques clés traitant du TICE, de la non-prolifération nucléaire et du désarmement.

— Mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation et d'action menées par des jeunes, y compris des campagnes phares de l'OTICE (par exemple, la campagne mondiale sur l'art, «Soyez la voix de la conférence "Sciences et techniques" de 2025») et de nouvelles activités axées sur la jeunesse.

— Création d'un réseau d'anciens jeunes leaders pour le TICE afin de soutenir cette action dans la durée et de préserver les connaissances institutionnelles.

— Élaboration de produits de communication et de sensibilisation en vue d'accroître la visibilité et la portée des activités des jeunes leaders pour le TICE.

— Renforcement des partenariats stratégiques avec les organisations internationales, les établissements universitaires, les laboratoires d'idées et les réseaux de jeunes.

Favoriser l'égalité des chances

Contexte

En 2022, avec le soutien de l'UE, l'OTICE a lancé un programme de mentorat pour des femmes en début de carrière dans les STIM, à l'occasion du 25e anniversaire du TICE. Depuis lors, quatre cycles du programme ont été menés à bien et un cinquième est en cours, soutenant 141 bénéficiaires originaires des six régions géographiques de l'OTICE et, pour une majorité, de pays en développement.

Le programme met en relation des femmes en début de carrière avec des experts techniques expérimentés, et les aide à étendre leur réseau professionnel, à renforcer leurs compétences, et à mieux connaître les perspectives de carrière dans les STIM, la non-prolifération nucléaire et le désarmement, ainsi que les domaines liés au TICE. Le mentorat est complété par des séminaires thématiques, des ateliers et des activités de développement des compétences, contribuant à alimenter un vivier grandissant de professionnelles qualifiées.

Si ces mesures soutiennent les objectifs de sensibilisation et de recrutement, la réalisation de l'équilibre hommes-femmes requiert également une action soutenue visant à attirer, à faire évoluer et à retenir les femmes qualifiées au sein du STP. Ce projet associera dès lors la poursuite des activités de mentorat et des mesures ciblées visant à renforcer le cadre institutionnel en faveur de l'égalité de genre, de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sur le lieu de travail.

Effets directs recherchés

— Élargissement du vivier de professionnelles qualifiées en début de carrière dans les STIM, la non-prolifération nucléaire et le désarmement, et élargissement du vivier d'expertes techniques.

— Sensibilisation accrue au régime de vérification du TICE et aux perspectives professionnelles en lien avec celui-ci.

— Renforcement du cadre institutionnel en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes (GEWE).

Résultats attendus

— Soutien à au moins 40 femmes en début de carrière dans le cadre du programme de mentorat entre 2027 et 2029.

— Mise en œuvre d'activités GEWE et élaboration de rapports annuels dans le cadre du processus interorganisationnel des Nations unies.

Mise en œuvre des mesures, suivi et rapports

Contexte

Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la décision (PESC) 2023/2064 du Conseil du 25 septembre 2023 et compte tenu de la portée et de la complexité des activités proposées, un soutien ad hoc à la gestion du programme est nécessaire pour assurer une coordination efficace, une mise en œuvre en temps utile et la poursuite du suivi et de l'établissement de rapports concernant les projets. Une personne dédiée, ne faisant pas partie du personnel, ferait office de point de contact pour les activités financées par l'UE, favorisant la coordination entre toutes les divisions et veillant à ce que des rapports exacts soient présentés en temps utile à l'UE.

Effets directs recherchés

— Amélioration de la coordination et du suivi des activités financées par l'UE.

— Renforcement du suivi, de l'établissement de rapports et de la communication avec l'UE.